

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix-Travail-Patience
 MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE
 SECRETARIAT GENERAL
 DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DU PATRIMOINE
 SOUS-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT
 SERVICE DES MARCHES PUBLICS
 BUREAU DES APPELS D'OFFRES



REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace-Work-Fatherland
 MINISTRY OF PUBLIC HEALTH
 SECRETARIAT GENERAL
 DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES AND EQUIPMENT
 SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND FINANCING
 PUBLIC CONTRACTS SERVICE
 TENDERS OFFICE

DECISION N° 04 1 1 - -/B/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP du 18 MARS 2025

Portant attribution de la lettre-commande pour fourniture des consommables d'ophtalmologie au Programme National de Lutte contre la Cécité (PNL Cécité) lot2.

Le Ministre de la Santé Publique, Maître d'Ouvrage

Vu la Constitution .

Vu la loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat ;

Vu la loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu l'ordonnance n°2024/001 du 20 juin 2024 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;

Vu le décret n°77/41 du 03 Février 1977 fixant l'Organisation et les Attributions des Contrôles financiers, modifié et complété par le décret n°2013/066 du 28 Février 2013 ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n°2011/410 du 09 Décembre 2011 portant Formation du Gouvernement, modifié par le décret n°2015/434 du 02 Octobre 2015 portant Réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret n°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 mars 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu le décret n°2013/093 du 03 Avril 2013 portant Organisation du Ministère de la Santé Publique ;

Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier2019 portant Réaménagement du Gouvernement ;

Vu la circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu la loi n° 2024-013 du 23 decembre 2024 portant loi des Finances de la République du Cameroun ;

Vu la circulaire N°00000013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2024 ;

Considérant l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°002/D13-07/AONO/MINSANTE/CIPM/2025 du 13 janvier 2025, pour la fourniture des équipements d'ophtalmologie au Programme National de Lutte contre la Cécité (PNL Cécité);

Considérant le procès-verbal de la 10ème session du 20 février 2025 de la Commission Interne de Passation des Marchés ;

Considérant la proposition d'attribution n°004/L/Pdt/CIPM/SEC du 06 mars 2025 de la Commission Interne de Passation des Marchés.

DECIDE :

- **Article 1^{er}** : - Est pour compter de la date de signature de la présente décision, attribué à l'établissement « HEALTH CONNECT », le marché relatif à la fourniture des consommables d'ophtalmologie au Programme National de Lutte contre la Cécité (PNL Cécité) lot2, passé après Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°002/D13-06/AONO/MINSANTE/CIPM/2025 du 13 janvier 2025, au montant et délai ci-après
- Montant du Marché : soixante-sept million cinq-cent quarante mille (67 540 000) francs CFA Toutes Taxes Comprises.
- Délai de livraison : douze (60) jours.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP/JDM
- CIPM/MINSANTE
- DRFP/SDBF/SMP
- CHRONO/ARCHIVES



Dr. Nsengneng Malachie